

DOSSIER SUIVI PAR :

Hanitra Maury
Tél. 02 97 87 29 19
clubs @ univ-ubs.fr

EXAMENS DELF DALF

Diplôme d'Etudes de Langue Française (DELF) et Diplôme d'Approfondi de Langue Française (DALF)

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) et le Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF) sont des diplômes officiels délivrés par les ministères français de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur pour valider les compétences en français de toute personne de nationalité étrangère ou de nationalité française originaire d'un pays non francophone et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.

Le DELF et le DALF

Adossés au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants :

DELF A1
DELF B1
DALF C1

DELF A2
DELF B2
DALF C2

Tout candidat intéressé peut s'inscrire au diplôme de son choix, en fonction de son niveau. Les 4 compétences, compréhension orale et production / interaction orale, compréhension des écrits et production écrite, sont évaluées à chaque niveau.